

POURQUOI REFUSER LE POINTAGE SUR AGORA ?

- L'administration nous demande d'effectuer un double pointage (badgeuse + Agora) pour, dit-elle, quantifier la différence... et après ? En Eure & Loir, la Direction a laissé planer le doute sur le sujet; il est difficile de savoir s'il est possible de compenser le temps perdu à la pointeuse et combien... (et pour combien de temps ... ? Souvenez-vous des 3 h 54 chartraines il y a quelques années !)
- Pour l'administration, il n'est pas possible de relier les badgeuses à Agora...

Que se passe-t-il ailleurs ?

Un certain nombre d'administrations, organismes (Agriculture, ASSEDIC...) ou entreprises privées (banques) utilisent déjà une application identique, qu'en est-il ?

AILLEURS	A LA DGI
A tout moment, les agents peuvent visualiser sur leur poste de travail l'heure à laquelle ils ont pointé, les mouvements du jour, du mois...	L'agent pointe sur Agora et puis c'est tout ! problème technique ? Volonté de ne pas trop donner d'éléments ? <i>(vous avez dit transparence ?)</i>
Les agents ont libre choix ; le pointage peut être effectué soit sur le poste de travail, soit par le biais des badgeuses installées à l'entrée de l'immeuble qui sont reliées à l'application...	Alors c'est possible ? serions nous donc si peu performant à la DGI que nous n'arrivons pas à régler ce problème technique ?

Alors, le pointage sur Agora c'est quoi ?

Nous avons tous bien compris le profit que souhaite tirer la DGI du pointage sur le poste de travail : réduire nos droits, supprimer des emplois ! Combien allons nous perdre chacun ? individuellement ? 4, 5, 6 jours par an ? Qui peut accepter cela ! Certainement pas l'agent de la DGI ! C'est en apportant une réponse collective par le boycott que nous pourrions obliger la DGI à faire le choix (techniquement réalisable) de relier les badgeuses à AGORA.

S'il était besoin d'un nouvel exemple, une Direction comme celle de l'Eure & Loir, en retenant le chiffre de 400 emplois, considérant une perte moyenne de 6 minutes par jours et par agent (moyenne plutôt basse), cela représente... Plus de 5 agents année C'est à dire, 1 emploi supprimé à Chateaudun, à Dreux et à Nogent le Rotrou, 2 emplois supprimés à Chartres, *pour citer un exemple.*

BOYCOTTER LE POINTAGE SUR AGORA, N'EST PAS UNE FAUTE PROFESSIONNELLE PUISQUE L'OBLIGATION A EXPERIEMENTER N'EXISTE PAS !